AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1/ Identification de la personne publique.

COLLEGE LOUIS BOUILHET - 22 Rue du Hôme - 76 450 Cany-Barville - 02 35 97 80 86 - ce.0762126y@ac-rouen.fr

Pouvoir adjudicateur : M Eric LELONG, principal

Comptable assignataire: Mme Brigitte LOYAL, agent comptable.

<u>2/ Procédure</u>: Marché à procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

<u>3/ Objet du marché</u> : organisation d'un voyage à la montagne / SKI entre janvier et avril 2019, pour un effectif prévisionnel de 60 élèves et 6 accompagnateurs.

<u>4/ Contenu du dossier de consultation</u> : le dossier est consultable et téléchargeable sur le site « Aji-France », il comporte : le présent règlement de la consultation, le cahier des charges.

<u>5/ Envoi des offres</u> : les offres doivent être envoyées au collège Louis Bouilhet par courrier ou à l'adresse mail ci-dessus.

Les offres seront présentées en langue française et comprendront :

- L'offre de prix et détail de la prestation : les prix sont indiqués par participants et sont fermes pour la durée du marché. Le nombre de participants est prévisionnel et sera confirmé deux mois avant le départ.
- Le contrat de voyage ;
- Les documents permettant de mesurer les capacités techniques, professionnelles et les références antérieures du soumissionnaire;

Le candidat est censé avoir pris connaissance des dispositions des documents du marché et les avoir acceptées.

La date limite de remise des offres est fixée au mardi 3 juillet 2018.

6/ Critères de choix des offres :

Prix: 50 % Qualité de l'offre: 50 %

7/ Modalités de paiement :

Tous les règlements se feront sur production de factures présentées en deux exemplaires et accompagnées d'un RIB par mandat administratif. Selon les règles de la comptabilité publique, possibilité de paiement d'acompte jusqu'à 70% maximum du voyage aux dates convenues entre les deux parties. Paiement du solde au départ du voyage (service fait).

<u>8/ Autres dispositions</u> : le collège Louis Bouilhet se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu'une suite partielle, sans que les candidats puissent demander des indemnités. Tout renseignement complémentaire pourra être demandé aux coordonnées indiquées cidessus.